



N°04 / OCTOBRE 2019

LA LETTRE D'INFORMATION SOLARZAC



ÉDITO

L'OPPORTUNITÉ DE SOUTENIR LA REPRISE
D'UNE PRODUCTION AGRO-PASTORALE

Il y a presque 2 ans que
le Projet Solarzac a démarré.

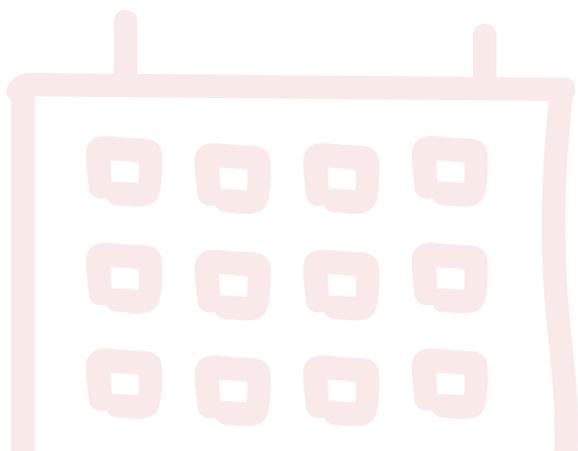
Le propriétaire avait pris l'initiative de sélectionner plusieurs énergéticiens en vue de louer son terrain de 1045 ha entièrement clos, pour réaliser une centrale photovoltaïque au sol. Pour l'équipe d'Arkolia Énergies, la visite du site a été une forme de révélation par son potentiel : reconversion d'une chasse privée depuis 20 ans en un espace ouvert et sans barrière, usage combinant production d'énergie verte et reconquête agricole, retour aux habitants et aux amoureux du Larzac pour des activités agropastorales et récréatives.

La sensibilité de cette terre nous a amené très vite à comprendre l'impérieuse nécessité de concerter avec les habitants pour rencontrer, expliquer et adapter le projet aux attentes exprimées. Le choix de se placer sous l'égide de la Commission nationale du débat public était volontaire et non subi, car non seulement la taille potentielle ne le nécessitait pas forcément, mais l'objet de la centrale de produire des énergies renouvelables ne rentrait pas obligatoirement dans le champs d'intervention de la CNDP.

Ce choix a néanmoins été essentiel, car très clairement, des enjeux fondamentaux ont émergé de la concertation préalable. Si le projet devait se faire, il devrait garantir une véritable reconquête agricole et une réappropriation du foncier par les collectivités et des usages par les habitants. La taille de la centrale devrait être réduite pour limiter l'impact sur l'environnement, tout en étant suffisante pour assurer le financement du rachat du foncier par les collectivités. Il devrait intégrer le premier démonstrateur français de production de gaz vert à partir du CO₂ aérien par voie biologique exclusivement tout en garantissant une complète autonomie en eau. C'est ce pari que nous voulons relever : un projet placé sous le contrôle du territoire et de ses représentants, innovant et exemplaire, qui rende fier à la fois les promoteurs des énergies vertes, les agriculteurs du plateau et tous les passionnés de cette terre à la fois âpre et belle. Nous vous invitons à écrire ensemble cette nouvelle page.



Laurent Bonhomme,
Président d'Arkolia Énergies,
et l'équipe dédiée au projet
SOLARZAC





L'ACTU SOLARZAC

RETOUR SUR LA CONCERTATION PRÉALABLE

1/ Les chiffres clés de la concertation préalable

En tant que maître d'ouvrage, Arkolia Énergies a choisi de saisir volontairement la Commission nationale du débat public en vue de l'organisation d'une concertation préalable. Cette dernière a nommé, le 9 janvier 2019, Monsieur **Bruno Védrine** en tant que garant indépendant. Lors de la séance du 3 avril 2019, la CNDP a approuvé le calendrier et les modalités de la concertation préalable du projet SOLARZAC.

La concertation préalable s'est déroulée du **2 mai au 23 juillet 2019** sur un périmètre de **32 communes du Lodévois et Larzac**.

Les habitants des communes concernées et les riverains du projet, mais également les élus, services de l'État, syndicats, associations environnementales et acteurs économiques ont eu la possibilité de s'exprimer à travers les différents outils mis à leur disposition.

Le dispositif validé par la CNDP prévoyait :



Des outils et supports d'information et de concertation

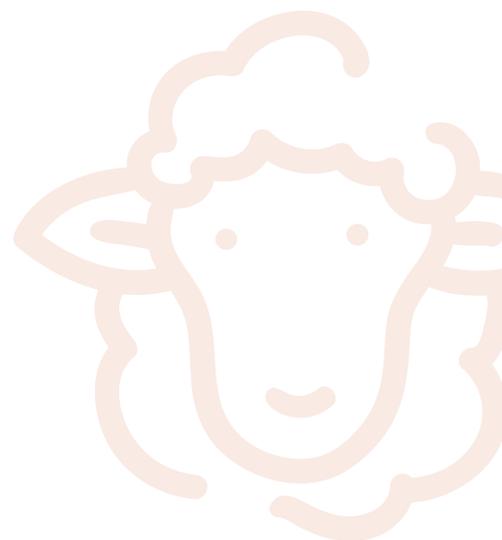
- 290 exemplaires du **dossier de concertation** préalable distribués
- 1 543 exemplaires du **document de synthèse** du projet distribués
- 4 798 visites sur le site internet **www.solarzac.fr**, dont 1 850 visiteurs uniques
- 32 **registres** et **kit** de concertation mis à disposition dans les communes
- des **affiches** dans les commerces (Lodève, Le Caylar, Sorbs)
- 3 **newsletters** et des **e-mails** d'informations

- un **flyer** distribué dans plus de 6 700 boîtes aux lettres
- une **relance** sur la concertation préalable envoyée par courrier à plus de 4 300 boîtes aux lettres

Des réunions et rencontres avec le public

- 2 **conférences de presse** (16 avril et 20 juin 2019)
- 2 **réunions publiques** (ouverture le 2 mai et clôture le 23 juillet 2019)
- 1 **journée Portes ouvertes** sur le site du projet (18 mai 2019)
- 1 **réunion d'information** aux habitants du village de Le Cros (13 juillet 2019)

- 4 **ateliers thématiques** (5 et 19 juin et 3 et 17 juillet 2019)
- 9 **permanences** itinérantes sur le territoire





2/ Les enseignements de la concertation préalable

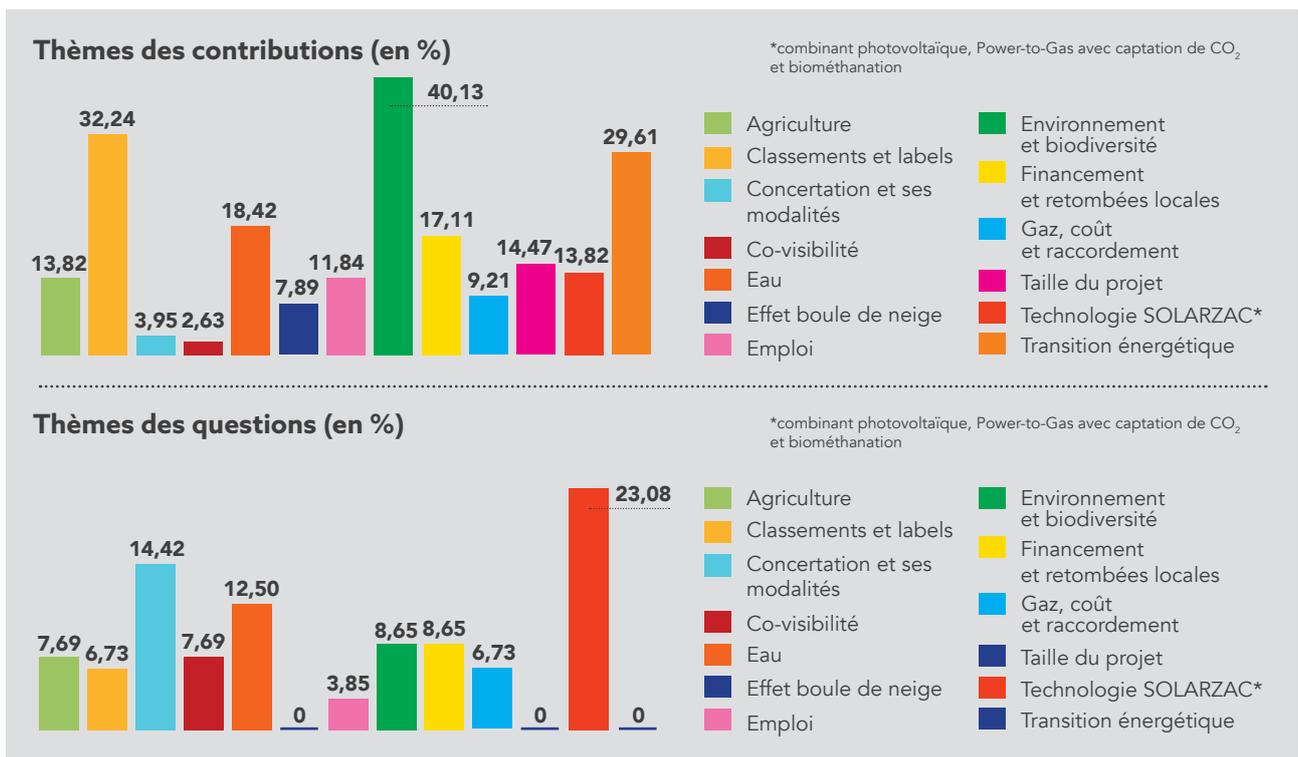
Durant les 3 mois de la concertation préalable, **les habitants du périmètre de la concertation se sont exprimés** (481 personnes se sont déplacées lors des ateliers, réunions publiques, permanences itinérantes et journée portes ouvertes).

Lors de ces rencontres, **118 questions ont été posées par 54 personnes**. Le projet et sa technicité ont suscité des questions (23,08%) pour lesquelles le maître d'ouvrage a apporté des réponses lors des différents ateliers dédiés.

Grâce à la concertation préalable, le maître d'ouvrage a pu entendre **les avis et les inquiétudes des habitants** du territoire por-

tant principalement sur l'impact du projet sur l'**environnement** et la **biodiversité** (40,13%), les **classements** et les **labels** (32,24%). Mais ces temps d'échanges avec le public ont également permis d'identifier des opportunités pour le territoire comme la **transition énergétique** (29,61%), le **financement** et les **retombées fiscales** (17,11%) et la **création d'emplois** (11,84%).

[Pour en savoir plus, consultez le compte rendu du maître d'ouvrage ici.](#)



3/ La décision du maître d'ouvrage

Au regard des enseignements de la concertation préalable, Arkolia Energies décide :

■ **la poursuite des études** en vue d'élaborer, dans un délai d'un an, un nouveau scénario de taille réduite, à forte dimension agricole et apportant des garanties supplémentaires en matière :

- de réduction de l'impact paysager et de protection de la biodiversité ;
- de limitation de la consommation en eau ;
- de création d'une activité agropastorale durable ;
- de reprise du foncier, actuellement privé, par le territoire ;
- de partage des retombées fiscales et des emplois créés par le projet.

■ **la mise en place d'un comité de suivi et de pilotage pluridisciplinaire et scientifique**, élargi aux acteurs locaux, et présidé par Jean-Paul VOLLE, professeur émérite de géographie urbaine et régionale à l'université Paul-Valéry de Montpellier ;

■ **l'information régulière et objective** du public et des parties prenantes sur l'avancée des études et leurs résultats, notamment par la mise à jour du site internet, l'envoi d'une lettre d'information périodique et la communication auprès des médias.

[Télécharger le courrier adressé le 23 octobre à la CNDP.](#)



4/ Le bilan du garant

Le garant, Bruno Védrine, a livré son bilan à la CNDP le 23 août, accessible sur le **site de la CNDP** mais également sur **solarzac.fr**. Il y livre ses conclusions et recommandations, auxquelles nous souscrivons pleinement.

[À consulter ici.](#)

[Pour en savoir plus, consultez le site internet de la concertation : **www.solarzac.fr**](#)